

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

et Archéologique

DE CHATEAU-THIERRY



PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE L'ANNÉE 1866

SÉANCE DU 4 JANVIER 1866

PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE, PRÉSIDENT

La Société historique et archéologique de Château-Thierry, convoquée selon les formes ordinaires par une lettre du 29 décembre 1865, s'est réunie le jeudi 4 janvier pour sa première séance de l'année 1866.

Etaient présents à la réunion : MM. Hachette, Chauvac de la Place, Delorme, Guilliot, de Vertus, Périn, Renaud, Marsaux, Harant, Morsaline, membres titulaires, et M. Barbey, membre correspondant.

M. l'abbé Guilliot présente à la Société les excuses de M. l'Archiprêtre, que les devoirs de son ministère retiennent chez lui.

M. le président donne lecture d'une lettre dans laquelle M. l'abbé Buirette, secrétaire de la Société, exprime ses regrets de ne pouvoir assister à la séance. Cette lettre est accompagnée du procès-verbal de la dernière réunion. M. Renaud, vice-secrétaire, donne lecture du procès-verbal, qui est adopté.

Le président expose que depuis la séance précédente aucune communication nouvelle n'a été faite à la Société.

L'ordre du jour appelle la lecture des comptes-rendus analytiques des ouvrages offerts récemment à la Société.

M. Marsaux, dans un rapport que l'assemblée entend avec un intérêt soutenu, passe en revue les éminents services rendus à la science et aux lettres par l'Académie de Cambrai, et il met en relief, dans une analyse aussi concise qu'élégante, les œuvres remarquables publiées par cette Société savante dans les deux derniers volumes de ses Mémoires.

Un membre demande si les comptes-rendus, de la nature de celui qui vient d'être lu, doivent être insérés dans le Bulletin de la Société; il exprime la crainte que l'insertion de ces œuvres de critique littéraire ne nuise à la publication des travaux originaux. On répond à cette observation que la Commission du Bulletin a toute autorité pour choisir parmi les œuvres de la Société celles qui doivent prendre place dans ses publications.

M. le trésorier a la parole pour présenter les comptes de l'exercice 1865. Cet exposé constate la situation prospère des finances de la Société. Il ne donne lieu à aucune observation. Les comptes de 1865 sont adoptés.

La Société décide en outre que des mesures seront prises pour hâter le recouvrement des cotisations de 1865 qui n'ont pas encore été versées entre les mains de M. le trésorier.

L'ordre du jour appelle la présentation par le bureau des candidats aux deux places de membres titulaires, laissées vacantes par la démission de MM. Souliac et Gourmain; sont présentés MM. de Tillancourt et Paillet. La liste des candidats ainsi composée est adoptée sans changement par la Société; le scrutin aura lieu dans la première séance de février.

M. Renaud, vice-secrétaire, au nom de M. Carrier, propriétaire à Courteaux, près Château-Thierry, met sous les yeux de la Société diverses pièces de monnaie ou médailles trouvées sur ce territoire. On remarque un empereur romain avec la louve sur le revers de la pièce de monnaie. M. Mayeux est chargé de faire un rapport sur cette trouvaille.

Il n'y a plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée.